

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 09 juin 2023**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le vendredi 09 juin 2023, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 03 juin 2023.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, Mme Christelle PLANCHENAULT, M. Lionel BEAUFORT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, M. Benjamin GAUTIER, M. Jonathan LEBOURDAIS, M. Fernand LUET, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Joël PLANCHENAULT (donne pouvoir à Mme Christelle PLANCHENAULT).

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Christelle PLANCHENAULT.

Nbre de membres : 13
Présents : 12
Absent(es) excusé(es) : 1
Absent :
Pouvoir(s) : 1
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023.

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

1- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Mise en place du bureau électoral

M. Gérard TRAVERS, Maire, a ouvert la séance.

Mme Christelle PLANCHENAULT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 13 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes Fernand LUET et Christine COMMERE – Benjamin GAUTIER et Jonathan LEBOURDAIS.

Mode de scrutin

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Il a rappelé qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Seul, M. TRAVERS a présenté une liste de candidats.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de suffrages recueillis par la liste de M. TRAVERS : 13 voix

Le Maire a donc proclamé :

Délégués titulaires

- M. Gérard TRAVERS
- Mme Pascale MARAQUIN
- M. Fernand LUET

Délégués suppléants

- Mme Christine COMMERE
- M. Benjamin GAUTIER
- Mme Nathalie BOIZARD

3 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Néant

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 06 juillet 2023 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,